

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 23 JANVIER 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-trois janvier à 18 heures,
les membres du Conseil Municipal de
la Commune de Cerelles réunis en séance ordinaire
au lieu habituel de ses séances sur
Convocation de Monsieur POULLE Guy,

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 12

Date de convocation : le 15 janvier 2020

Présents: M. POULLE Guy, Mme GROSBOIS Chantal, M. RAGOT Sylvain, M. GABORIT Frédéric, M. GABORIAU Jacques, M. THOMAS Alain, Mme GROUX Gisèle, Mme TALBERT Maria, M. MULTEAU Gérard, Mme DE SAINT SALVY Marie-Christine, Mme ROLSHAUSEN Monique, M. BAUDE Théo

Absents représentés : NEANT

Absents non représentés : Mme PONS Caroline, M. BAUDU Clément, Mme BODIER Isabelle

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h10.

La séance est enregistrée.

Secrétaire de séance : Mr THOMAS Alain se présente et est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 12 décembre 2019
2. Modifications statutaires du SATESE 37
3. Demande de subvention : Fonds de concours de la Communauté de Communes pour 2020
4. Demande de subvention : DSIL 2020
5. Demande de subvention : FDSR 2020
6. Création poste Adjoint Administratif Territorial à temps complet
7. Modification horaires d'ouverture Mairie/Agence Postale
8. Informations du Maire

1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2019

M. Le Maire soumet au vote le Procès-verbal du Conseil Municipal en date du 12 décembre 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **APPROUVE** le Procès-Verbal du Conseil Municipal en date du 12 décembre 2019.

2. MODIFICATIONS STATUTAIRES SATESE 37

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du SATESE 37 du 3 décembre 2018, modifiés par arrêté préfectoral en date du 25 avril 2019,

Vu la délibération n°2019-42 du SATESE 37, en date du 2 décembre 2019, portant sur l'actualisation de ses statuts,

Considérant la nécessité de se prononcer sur les modifications statutaires du SATESE 37 avant l'expiration du délai légal,

Attendu la lettre de consultation de Monsieur le Président du SATESE 37, en date du 13 décembre 2019,

Entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents

EMET un avis favorable sur les modifications statutaires adoptées par le comité syndical du SATESE 37 le 2 décembre 2019

DIT qu'un exemplaire de la présente délibération sera adressé à Monsieur le Président du SATESE 37 après contrôle de légalité.

3. FONDS DE CONCOURS 2020 COMMUNAUTE DE COMMUNES GATINE CHOISILLES - PAYS DE RACAN

Dans le cadre du soutien au commerce de proximité et la nécessité de participer à l'équipement de la cuisine (réfrigérateur, fourneau, congélateur...) du « café » de Cerelles, dont la réouverture est programmée très prochainement, Monsieur le Maire propose de solliciter le fonds de concours de la communauté de communes Gâtine Choisilles - Pays de Racan. Un devis présenté par Metro, pour équiper la cuisine, a été retenu pour un montant de 13 926.47€ HT. Ceci est en adéquation avec l'enveloppe budgétaire prévue au budget communal d'un montant de 15 000€. Ce matériel restera la propriété de la commune. D'autres équipements seront financés par le groupe SOS/1000 cafés (ex : mobilier, machine à café...).

Cependant, compte tenu des nouvelles informations et des orientations budgétaires délivrées par la communauté de communes il semblerait que ce fonds soit dédié, notamment pour l'année 2020, à couvrir le déficit évalué à 300 000€ du SMIOM (Syndicat Mixte Intercommunal des Ordures Ménagères de Couesmes) qui est dissous et dont le patrimoine est réparti entre la Communauté de Communes Gâtine Choisilles-Pays de Racan et la Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire.

Par conséquent le sujet n'est pas soumis à délibération.

4. DSIL 2020

M. Le Maire indique que les travaux de réaménagement et mise en accessibilité de la cantine et des sanitaires de l'école peuvent bénéficier de la Dotation de soutien à l'investissement local.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet indiqué ci-dessus
- **AUTORISE** le Maire à solliciter la DSIL 2020
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant
travaux	141 000€	FDSR Socle 2019	14 972€
Organismes contrôle	3 600€	DETR 2020	78 475€
Maitrise œuvre	12 350€	DSIL 2020	31 390€
		Autofinancement	32 113€
Total	156 950€	Total	156 950€

5. FDSR 2020

M. Le Maire indique que les travaux liés au Plan d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics (PAVE) peuvent bénéficier de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux. Les travaux envisagés concerneront tout particulièrement les revêtements des trottoirs, la création ou élargissement de trottoir, la création de passage piétons conformes, la mise en place de signalétique type « zone partagée », le marquage de stationnement PMR, la modification des ressauts et quai, ligne de guidage. L'objectif est de faciliter les déplacements des personnes à mobilité réduite sur le territoire communal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet indiqué ci-dessus
- **AUTORISE** Le Maire à **SOLLICITER** la FDSR 2020
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant
Etudes	5 450€	FDSR Socle 2020	14 972€
Travaux rue du Maréchal Reille	33 700€	Autofinancement	48 078€
Travaux rue Grand Maison	23 900€		
Total	63 050€	Total	63 050€

6. CREATION POSTE ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL - TEMPS COMPLET

Compte tenu du départ prochain en retraite pour invalidité de l'agent administratif titulaire (temps de travail 18.5/35^{ème}), en charge de l'agence postale, en congé longue durée depuis 2014, un poste va devenir vacant.

Afin d'assurer la continuité de service, et de maintenir le développement des missions Monsieur le Maire propose de créer un poste d'adjoint administratif à temps complet - catégorie C (missions polyvalentes : agence postale, accueil mairie, urbanisme, bibliothèque, comptabilité...).

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Monsieur le Maire sera chargé de recruter l'agent affecté à ce poste.

Après avoir entendu le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

ADOPTE

- La création d'un poste d'adjoint administratif territorial à temps complet, à compter de la date de radiation des cadres de l'agent actuellement titulaire du poste
- La suppression d'un poste d'adjoint administratif territorial à temps non complet (18.5/35e), à compter de la même date

PRECISE

- Que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice

7. MODIFICATIONS HORAIRES D'OUVERTURE MAIRIE-AGENCE POSTALE

Simultanément à la création du poste évoquée ci-dessus, Monsieur le Maire propose de modifier les horaires d'ouverture au public en créant un créneau supplémentaire, soit : le mercredi de 14h à 17h.

Pour rappel les horaires actuels sont :

Lundi et vendredi : 9h/12h – 14h/18h

Mercredi et samedi : 9h/12h

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** la modification des heures comme indiquée ci-dessus, à compter de la création du poste d'adjoint administratif à temps complet

INFORMATION DU MAIRE

⇒ *Reprise du commerce*

-Monsieur Poulle indique avoir reçu une trentaine de propositions de la part des habitants concernant le nouveau du commerce. La liste sera transmise aux repreneurs pour qu'ils fassent leur choix.

-Les travaux intérieurs réalisés par les agents municipaux sont en cours de finition. L'ouverture étant prévue avant la fin du mois de Février.

-La rédaction du bail doit être réalisée très prochainement. Mr Poulle rappelle que le Conseil municipal était favorable, sur un accord de principe, à accorder une gratuité de la mise à disposition des locaux sur les 6 premiers mois d'exploitation.

⇒ *Révision du PLU* : suite à la consultation, et après analyse des offres, le cabinet retenu est URBICUBE (49 000 ANGERS) pour accompagner la collectivité dans cette démarche.

⇒ *Travaux agrandissement cantine et construction bloc sanitaire (côté école primaire)* : les notifications aux entreprises sélectionnées ont été envoyées. Une première réunion de démarrage est donc prévue pour notamment planifier les différentes interventions.

⇒ *City stade* : Monsieur le Maire indique qu'une audience au tribunal administratif avait lieu ce jour dans l'affaire opposant la Commune de Cerelles aux époux BOUT. Le jugement suivra sous quelques jours.

⇒ *Aire de jeux* : Monsieur Poulle indique qu'une aire de jeux (structure + jeux individuels) enfants sera installée à proximité de la place St Pierre. Les travaux sont en cours. Un revêtement de sol adapté et une clôture sont prévus.

La séance est levée à 19h15

Fait à Cerelles, le 27/01/2020

Certifié conforme,

Le Maire, Guy POULLE

